



CHARTRE entre les collectifs citoyens de France et Ensemble pour les Libertés

Objet de la charte

« Ensemble Pour les Libertés » (EPL) est une force de rassemblement qui a été créée pendant la crise sanitaire et politique du coronavirus en 2021. Elle vise notamment à rétablir un vrai débat sur la question de la gestion de la crise sanitaire, à combattre les mesures liberticides prises depuis mars 2020 et à proposer un nouveau projet de société. EPL souhaite pour cela faire prendre conscience à la population française que l'État français ne fonctionne plus dans un ordre institutionnel constitutionnel et légal. Le périmètre d'actions de EPL est national et basé sur un maillage territorial fin.

En parallèle, et souvent de façon antérieure à la création d'EPL, des collectifs de citoyens et associations se sont constitués dans les territoires avec la poursuite d'objectifs proches voire identiques.

EPL et les collectifs citoyens ont donc vocation à travailler ensemble tout en respectant leur fonctionnement propre préexistant à leur collaboration.

Cette charte est un document qui vise à organiser cette collaboration.

Définitions

« Ensemble Pour les Libertés » est un parti politique au sens juridique, qui défend des valeurs pour une vision de la société bienveillante et solidaire. Loin de la politique politicienne, les hommes et les femmes qui rejoignent EPL s'engagent à faire vivre une véritable démocratie citoyenne et à défendre dignement toutes les Libertés. L'association EPL est structurée à deux échelles : un niveau national et un niveau local.

Les collectifs citoyens sont des groupes de citoyens qui se retrouvent par intérêts communs et partagés ne bénéficiant pas de structure juridique. Les associations, quant à elles, sont de type loi de 1901.

EPL et le collectif et/ou l'association sont appelés parties prenantes dans cette charte.

Partenariat

En signant communément cette charte, les parties prenantes s'engagent à s'entraider dans les actions de territoires et communiquer réciproquement sur leurs actions via les personnes relais identifiées.

Les collectifs ou associations acceptent de s'afficher en collectifs ou associations « amis » sur la carte interactive du site internet d'EPL.

Réciproquement, EPL accepte d'apparaître comme mouvement « ami » sur les sites ou canaux des collectifs ou associations.

Les collectifs pourront faire part de leurs besoins à EPL et EPL y répondra dans la mesure de ses possibilités (conseils juridiques, informations pratiques, outils de communication...)

Les membres des collectifs ou associations sont encouragés à adhérer à EPL sans que cela n'interfère avec les actions menées dans le cadre de leur collectif d'origine.

Réciproquement, les membres d'EPL sont invités à rejoindre le collectif ou l'association locale de leur bassin de vie.

Cet accord fait l'objet d'une notification écrite par la présente charte et peut être retiré unilatéralement par l'une ou l'autre des parties prenantes, à tout moment, en cas de divergence d'opinions ou de défaillance à la présente charte. Les administrateurs des parties prenantes s'informent mutuellement (sans dénonciation personnelle) en cas de propos ou prises de position clairement contraires aux valeurs de respect de cette charte.

Valeurs communes

Tout adhérent d'EPL et du collectif ou association veille à la consultation de tous et favorise la délibération collective. Il fait preuve de mesure dans sa communication et fait preuve de respect envers tous les membres des parties prenantes. La bienveillance est une méthode sollicitée et appliquée pour interagir entre les membres partenaires.

Les valeurs communes à partager obligatoirement sont les suivantes (non exhaustif) :

- Bienveillance
- Respect
- Non jugement des personnes
- Confidentialité
- Non-violence (morale, verbale, psychologique, physique et sexuelle)
- Rigueur
- Engagement
- Respect du cadre déontologique et éthique des différentes professions rencontrées

Ces valeurs doivent prévaloir aussi bien au sein d'EPL qu'au sein du collectif ou association. De plus, chacune des parties prenantes doit veiller de ne pas dénigrer, critiquer ou nuire à l'image de l'autre partie prenante. Cet engagement réciproque doit prévaloir aussi au sein d'EPL, pour ceux qui auraient choisi de ne pas adhérer au collectif ou association, et au sein du collectif ou association, pour ceux qui auraient choisi de ne pas adhérer à EPL.

Lu et approuvé

le.....

à

Nom et signature du représentant
d'« Ensemble pour les Libertés »

Lu et approuvé

le.....

à

Nom et signature du représentant
de.....